



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 190-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2020.RRGR.244

Déposée le : 11.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)
Gerber (Detligen, UDC)

Cosignataires : 14

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1254/2020 du 11 novembre 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Prise en compte du développement des enfants

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre fin au projet « *Sexuelle Vielfalt macht Schule* » [La diversité sexuelle fait école] et aux interventions similaires réalisées par des organisations lesbiennes et gays à l'école obligatoire.

Développement :

Les motionnaires partagent l'avis des responsables du plan d'études « Lehrplan 21 » selon lequel l'éducation sexuelle doit tenir compte de l'âge et du niveau de développement des élèves et s'y adapter en conséquence. Or, les visites scolaires effectuées par les organisations lesbiennes et gays ainsi que la conduite du projet ABQ « *Sexuelle Vielfalt macht Schule* », qui traite des thématiques de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, vont à l'encontre de ce principe.

« Te demandes-tu si tu es attiré-e par les femmes, les hommes ou les deux ? Te demandes-tu qui tu es ? As-tu des questions sur les lesbiennes, les gays, les personnes bi ou trans ? » Ces questions déstabilisent les jeunes. C'est que l'identité de genre se construit par étape. Si le jeune enfant est attiré tant par les filles que par les garçons et choisit des camarades de jeu sans égard pour leur sexe, à la puberté, les adolescents et adolescentes entretiennent des rapports avec des jeunes dont le sexe est identique au leur. Selon le psychologue du développement Willard Hartup, ces amitiés sont déterminantes pour le développement des jeunes, qui apprennent ainsi à coopérer, à s'entre-aider ou à partager des ressources. Les filles préfèrent occuper leur temps en tête à tête avec leur meilleure amie, et comme le veut l'idée reçue, principalement pour discuter. De leur côté, les garçons semblent vouloir davantage se mettre en avant et préfèrent voir leurs amis en grands groupes (*peers*), par exemple pour jouer au football. De cette façon, les jeunes acquièrent une identité de genre sociale fondée sur une répartition culturelle des rôles qui vient compléter l'identité liée au sexe biologique fondée sur les différences physiologiques et biologiques, comme les caractères sexuels primaires et secondaires, ainsi que les différences chromosomiques

et hormonales. Durant cette période de changements physiques et de recherche d'identité, les interventions des lesbiennes et gays (qui représentent environ 6 pour cent de la population) causent incertitude, doute et confusion.

La psychologue du développement Laura Berk observe que le bien-être des jeunes dépend de la perception qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur ressemblance avec leurs amis du même sexe. Selon elle, la satisfaction à l'égard de son propre sexe est un élément essentiel pour une vie heureuse.

Pour environ 94 pour cent des individus, ce n'est qu'au début de l'adolescence que s'éveille l'intérêt pour l'autre sexe. Pour cette raison, les organisations lesbiennes et gays ne doivent pas, dans cette période de développement naturelle et sensible, suggérer aux jeunes garçons et aux jeunes filles qu'ils et elles puissent avoir des attirances homosexuelles. Pour le bien des jeunes en puberté et pour la prise en compte de leur développement, il convient de mettre un terme au projet « *Sexuelle Vielfalt macht Schule* » et aux interventions similaires.

Liens divers :

<http://www.g11.ch/schulbesuche.html>, <https://ahsga.ch/sexualpaedagogik/projekt-comout>, <https://abg.ch/index.php/classschulprojekt>

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève du domaine de compétence du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le Conseil-exécutif dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pour remplir le mandat. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Les motionnaires exigent que le Conseil-exécutif mette fin au projet « *Sexuelle Vielfalt macht Schule* » [La diversité sexuelle fait école] et aux interventions similaires à l'école portant sur l'orientation sexuelle.

Dans le cadre du Lehrplan 21, les écoles germanophones du canton de Berne ont pour mandat de transmettre aux élèves différentes compétences relatives aux sujets Beziehung, Liebe, Sexualität et Sexuaufklärung (relations, amour, sexualité et éducation sexuelle). Le Plan d'études romand prévoit des thèmes et des activités similaires.

Les enseignants et enseignantes disposent de moyens didactiques adaptés à l'âge des élèves pour aborder ces sujets. Il relève également de leur responsabilité de transmettre de telles compétences en faisant appel à des intervenants et intervenantes externes. Les maîtres et maîtresses de classes ont par exemple la possibilité d'inscrire les élèves à compter de la 8H aux groupes de discussion sur l'éducation sexuelle organisés par Santé bernoise. Lors de ces discussions, les spécialistes abordent entre autres les thèmes de la sexualité, de l'identité et de l'autodétermination. Les enseignants et enseignantes sont également libres de collaborer avec d'autres prestataires externes comme l'association du projet scolaire ABQ, mentionnée par les motionnaires.

L'association ABQ est un prestataire privé et est financée par des fonds privés. Elle ne reçoit actuellement aucune aide du canton de Berne. L'Office des hôpitaux de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration a rejeté une telle aide pour l'année 2020.

Selon le Conseil-exécutif, il est important d'aborder à l'école le thème de l'orientation sexuelle. Il estime également pertinent que le corps enseignant et les directions d'école décident quelles compétences transmettre dans le cadre de l'éducation sexuelle et, à cet égard, s'ils doivent faire appel à des prestataires externes. Pour les raisons mentionnées ci-dessus, le Conseil-exécutif rejette l'idée d'interdire l'intervention des associations dans les écoles pour aborder le thème de l'orientation sexuelle.

Destinataire

– Grand Conseil